

# Réforme des retraites : « Quasiment toutes les règles du maintien de l'ordre ont été violées »

INTERVIEW - À la suite du 49-3 sur la réforme des retraites, de nombreuses manifestations spontanées ont eu lieu en France et ont transformés la doctrine de maintien de l'ordre jusqu'ici en œuvre. Pour le JDD, Sébastien Roché, directeur de recherche au CNRS et auteur de « La Nation inachevée – la jeunesse face à l'école et la police », fait le point sur ces changements.

[Cassandre Riverain](#) 24/03/2023 à 19:03



Des membres de la BRAV-M jeudi à Paris. NurPhoto via AFP / © Samuel Boivin/NurPhoto

**Les premières manifestations contre la réforme des retraites se sont déroulées sans heurts. Était-ce une volonté du gouvernement d'afficher un maintien de l'ordre plus souple ?**

Oui, Laurent Nuñez avait tenu les [BRAV-M](#) et les Bac en retrait des cortèges, il n'y avait pas d'utilisation de lanceurs de balle de défense. Les instructions semblaient viser à la tranquillité du cortège. Mais cela venait aussi de la nature des manifestations : la coordination interprofessionnelle avait elle aussi un intérêt à ce qu'il y ait le minimum d'incidents parce que la crédibilité d'une force est de ne pas faire usage de la force. La crédibilité des syndicats est de montrer la discipline et la marche vers un objectif.

**L'utilisation du 49-3 par le gouvernement le 16 mars a provoqué des [manifestations spontanées](#). Est-ce un point de rupture ?**

À ce moment-là, le Président choisit de rompre le dialogue. Une dynamique qu'il juge caduque, il le dit, « *la foule n'a pas de légitimité* ». C'est faux. Manifester est un droit fondamental. Démocratiquement, cela veut dire que les institutions reconnaissent à la manifestation une valeur essentielle. À cette annonce, nous avons assisté à une multiplication de petits rassemblements avec des gens venus manifester en famille et des groupes déterminés à profiter de cette opportunité pour créer des troubles. Ce qui est devenu un problème pour la police.

**Une nouvelle stratégie de maintien s'est-elle mise en place à la suite de ces manifestations spontanées ?**

Il y a des éléments de continuité, dont le refus de l'usage du LBD. Il est utilisé mais aucune mutilation due à son utilisation n'a été décomptée. C'est un petit progrès. Maintenant, il existe aussi des éléments de ruptures. Les médias sociaux informent sur la réalité des pratiques policières. Le nombre d'illégalités commises par les policiers est énorme, quasiment toutes les règles du maintien de l'ordre ont été violées : proportionnalité de la force, absolue nécessité de la force, usage des nasses, gazage des personnes, non-port du référentiel des identités et de l'organisation (RIO, le matricule de sept chiffres qui identifie les policiers), tutoiement, insultes, privation de liberté etc. Le problème est que la doctrine du maintien de l'ordre en France est inexistante. Et l'idée de la protection des droits est mal intégrée par le ministère de l'Intérieur.

**Doit-on s'attendre à un retour d'un maintien de l'ordre proche de celui de Didier Lallement ?**

Je pense que nous sommes au milieu. Didier Lallement avait une rhétorique antirépublicaine avec l'idée d'affrontement en négation avec la neutralité de la police. S'il existe des points de ressemblances entre lui et Laurent Nuñez, il est important de les différencier. Laurent Nuñez n'a pas intérêt de traîner trente mutilés derrière lui.

**Le ministre de l'Intérieur a déclaré ce vendredi que les actes de violences étaient dus à la fatigue de certains membres des forces de l'ordre. Est-ce la seule explication ?**

Si vous avez des fonctionnaires moins bien formés et qui ne sont pas assez nombreux, c'est physique et psychologique pour eux. C'est un facteur qui existe. Mais la responsabilité reste malgré tout celle du ministre et c'est à lui de revoir sa stratégie.

**Avec les épisodes de violences policières, la BRAV-M est particulièrement pointée du doigt. Comment l'expliquer ?**

Pour commencer, les BRAV-M ont été constitués pour être violents. C'est un petit peu comme les gardes à cheval utilisés pour disperser la foule. Elles sont conçues comme des unités d'interpellation adaptées à la dispersion. Les gens qui vont être recrutés au sein de ces brigades sont des policiers déjà en poste qui vont être recrutés sur ces profils. Vont venir dans ces postes des personnes qui aiment l'affrontement. Aussi, elles ne sont pas habituées à recevoir des pavés, des bouteilles, de manière stoïque. Leur réaction est débridée et non professionnelle. C'est pour cela qu'il existe selon moi une contradiction dans le schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) qui prône la professionnalisation continue du maintien de l'ordre tout en affirmant que la BRAV-M et la BAC (brigade anticriminalité) y sont les bienvenus.

**De nombreux manifestants se sont également vus infliger des amendes pour « participation à une manifestation illégale », amendes qui ont été annulées. Est-ce une autre façon de casser la protestation ?**

Ce qui est intéressant, c'est que Gérald Darmanin l'a dit. Le droit dit qu'il est interdit d'organiser ou de se rendre à une manifestation qui a été interdite mais vous avez le droit de vous rendre ou d'organiser spontanément des manifestations pour protester contre un acte du gouvernement. Quand Gérald Darmanin déclare qu'aller dans la rue est un délit, il énonce la vérité politique : il déclare de son propre chef, en violation avec la liberté de protester, qu'aller dans la rue est illégal. Les amendes, tout comme les gardes à vue, font partie des instruments utilisés pour appliquer cette politique.

**Ces derniers jours, de nombreux jeunes semblent avoir rejoint le mouvement, notamment lors des manifestations spontanées... Quelles conséquences cette répression peut-elle avoir sur cette jeunesse ?**

Ces jeunes sont en train de faire l'expérience de leur citoyenneté : quels droits ils ont dans le pays, comment ils sont considérés par leur pouvoir. Ils font cette expérience de manière sensible, dans leur chair et un coup de matraque est une forme d'expérience de cette citoyenneté. Or, la brutalité policière détruit la croyance dans la République et dans la cohésion nationale. Ce qui est un paradoxe puisque ce sont les valeurs que le président de la République met tout le temps en avant.

**Vous expliquez que la grande absente du maintien de l'ordre en France est la redevabilité. Est-ce visible sur le terrain ?**

L'idée de redevabilité est centrale dans toutes les théories sur la bonne manière de gérer un pays : elle va contraindre le gouvernement à rendre des comptes sur son action au peuple. L'élection en est un mécanisme, mais il n'est pas suffisant. Dans les pays où elle est mise en avant, le Danemark ou le Royaume-Uni par exemple, la redevabilité veut dire que les décideurs et la police ont en tête la confiance avec la population et le fait de ne pas lui faire du mal. C'est pourquoi le Royaume-Uni ne veut pas armer sa police par exemple. Cette notion est moins présente en France et complètement occultée dans le SNMO. Il y a une impossibilité de rechercher les responsabilités individuelles en France, le RIO n'étant pas adapté au maintien de l'ordre. Et si un policier est couvert, il n'a pas de raison de respecter la règle.

**Sommes-nous actuellement face à un échec du maintien de l'ordre en France ?**

Le drame est qu'on a l'impression que le ministère de l'Intérieur n'a rien appris. Ils ont eu les Gilets jaunes avec une stratégie de police qui a revigoré le mouvement et la France a été la risée du monde entier. C'est la troisième crise où la France est publiquement et unanimement mise au ban des pays civilisés. Ce n'est pas une position enviable.

**Quelle suite imaginer pour le maintien de l'ordre dans la mobilisation contre la réforme des retraites ?**

Nous sommes très mal engagés, selon moi, avec les propos d'Emmanuel Macron sur les factions et les factieux et ceux de Gérard Darmanin, qui actent une illégalité politique de la protestation en France. Et ce même si les forces professionnelles du maintien de l'ordre, la gendarmerie et les CRS, peuvent être des amortisseurs.